

Conseil Municipal de 10 décembre 2018

1- Information sur une décision prise en application de la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire
Un emprunt d'un montant de 200 000 € est contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour une durée d'amortissement de 15 ans, à un taux fixe à 1.45 %.

2- Sont ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- Réception d'un courrier du gérant de l'épicerie Le Panier Sympa
- Transfert de la compétence à la carte « Eclairage Public » au Syndicat de la DIEGE

3- Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé.

4- Point sur les travaux

- Les travaux du PAB avancent normalement. La possibilité d'acquérir un City-stade est étudiée par les conseillers. Monsieur le Maire fait un compte-rendu de sa rencontre avec Monsieur le Sous-préfet d'USSEL sur la mobilisation de financements complémentaires.

- Voirie 2018 : les enrobés de l'impasse de l'Eau Marchande devraient être réalisés sous peu.
- Voirie 2019 : le Conseil Municipal détermine les voies pour lesquelles un chiffrage sera demandé au Syndicat de la Diège.
- Les travaux dans les gîtes de Spontour se poursuivent.

5- Programme d'adressage : le Conseil Municipal détermine le nom des villages et leur orthographe.

6- L'ensemble des tarifs applicables au titre de l'année 2019 est approuvé.

7- Le Conseil Municipal est informé du versement d'une gratification de stage.

8- Des crédits supplémentaires sont ouverts pour modifier l'imputation de l'étude de la station d'épuration sur l'inventaire pour un montant de 9 226.95 €.

9- Deux aides aux façades sont accordées selon les modalités en vigueur.

10- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier transmis par le gérant de l'épicerie Le Panier Sympa. Ce dernier sollicite une réduction du loyer eu égard aux difficultés rencontrées.

Pour mémoire, le loyer mensuel est de 300 € HT soit 360 € TTC.

Après étude de la requête et examen de l'étude de faisabilité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Municipal approuve une réduction du bail à 250 €HT soit 300 € TTC.

11- Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence à la carte « Eclairage Public » au Syndicat de la DIEGE et accepte le règlement précisant les conditions administratives, techniques et financières ainsi que les modalités financières pour l'exercice du volet investissement.

12- Questions diverses

- Après contre-visite, le Conseil Municipal propose de formuler une offre à 25 000 € pour acquérir la Maison BITARELLE qui jouxte l'hôtel-restaurant « Le Soursacois ».

- Le Conseil Municipal est informé de modifications du fonctionnement de l'office de tourisme de Haute-Corrèze.

- Un événementiel autour du Pumptrack sera organisé en mai 2019 avec le concours de la station sports nature de Haute-Corrèze.

- Le piquetage nécessaire à l'installation de la fibre optique a débuté. La problématique de l'élagage en bord de voirie communale demeure. Une relance sera effectuée auprès des propriétaires.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 21 janvier 2019.

- Les vœux de la commune seront organisés le lundi 14 janvier 2019 à 18 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h40.